

Saisir les montants dans leur devise d'origine. Pour une devise étrangère, utiliser le taux en dollars canadiens pour 1 unité de devise à la date de chaque transaction.

Inscrire notamment les changements d'usage, immigration ou départ du Canada, succession, donation, transfert, disposition réputée ou autre événement modifiant la valeur fiscale.

Indiquer chaque période pendant laquelle l'usage ou les proportions d'utilisation personnelle, locative ou commerciale ont changé.

Ne pas inclure automatiquement une dépense déjà déduite du revenu locatif. Les montants marqués « À confirmer » seront exclus de l'aperçu jusqu'à validation.

Date	Description	Montant original	Devise	Taux CAD	Montant CAD	Déjà déduite?	Inclure au PBR?	Source	Notes
------	-------------	------------------	--------	----------	-------------	---------------	-----------------	--------	-------

